

Panama demeure l'archétype.

Membre de la Commission des XVII, après en avoir averti ses collègues, il rédigea à la fin de chaque séance un compte-rendu analytique pour la presse, assurant de la sorte aux discussions un certain caractère public, et protégeant du coup les travaux des tentations du huis-clos, et, peut-être, des manœuvres de coulisse de Léopold II

La violence coloniale est inacceptable.

Remarquons aussitôt que tout processus colonisateur est lié à la violence. Elle peut avoir été plus ou moins discrète ou implicite, avoir pris la forme de la menace, voire de la persuasion, mais elle est toujours là. C'est un peu comme la question du viol. Il est évident que le mâle qui bondit sur une femme avec la galanterie d'un gorille en belle humeur et lui impose de subir son étreinte en l'assommant aux trois quarts et en l'étranglant à moitié, la viole. La rendre « consentante » en la menaçant d'un pistolet ou en la droguant n'est cependant pas un moindre crime !

Les partisans de la méthode (relativement) douce, comme Brazza se font d'ailleurs critiquer vertement, voire destituer : *"Il continue à faire de la philanthropie, non de la colonisation... Vis-à-vis des indigènes, il se comporte comme un professeur qui bourrerait des élèves de confitures, en attendant qu'ils demandent eux-mêmes à apprendre le grec et le latin. Les indigènes mangent nos confitures mais ils continuent à voler et à massacrer nos nationaux."* (*Le Matin*, 16 avril 1897)

Réalisme oblige, on devait bien faire parfois, dans les colonies, des choses d'une certaine brutalité, mais le brouillard humanitaire dont s'enveloppait la colonisation permettait d'y voir un « mal nécessaire ». Oui, on les contraignait parfois à faire des choses, mais c'était pour les hisser, vers la civilisation... Bien entendu, chacun s'abritait derrière ce genre de sophismes pour excuser ses propres brutalités tout en condamnant celles des autres. Et ce n'est un pas hasard si l'Allemagne participa relativement peu au débat intereuropéen sur les atrocités congolaises, car elle n'avait guère d'intérêt à attirer l'attention sur ce qui se passait à la même époque dans ses territoires africains: sur les massacres des résistants Maji-Maji en Tanzanie et le génocide des Hereros en Namibie

Il ne faut pas confondre politique coloniale et politique aux colonies...

Le POB (parti Ouvrier Belge) fut fondé, comme l'EIC, en 1885. La réforme électorale de 1893 lui ouvrit les portes du Parlement.

Le 5 avril 1885, cinquante-neuf sociétés ouvrières fondent le Parti ouvrier belge. Le renoncement tactique des socialistes gantois, troquant le vocable «parti socialiste» contre l'appellation de «parti ouvrier », permet au POB de voir le jour. Cette concession est destinée à rallier les modérés que le socialisme (le mot comme la chose) effraie encore. Bien plus que l'épithète, les pères fondateurs du POB vont abandonner la substance même de la doctrine socialiste en subordonnant leurs convictions idéologiques à la réussite de leur projet politique.

Dans le programme du parti mis au point en août 1885, les allusions au remplacement du régime capitaliste par un régime de propriété collective restent timides, presque anecdotiques. Le programme socialiste est avant tout revendicatif Il est articulé autour d'un axe politique et d'un axe économique totalisant une vingtaine de revendications. L'exigence du suffrage universel est placée à l'article un; viennent ensuite l'instruction obligatoire, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'égalité devant la justice et la personnalité civile des syndicats. La plupart de ces revendications générales lui sont communes avec ce que l'on appelait alors les « gauches libérales », avec qui le POB fera fréquemment alliance. Le volet économique et social aborde la réglementation du travail. Le POB réclame la suppression du travail des enfants, la limitation du travail des femmes, la réduction du temps de travail, l'instauration d'un jour de repos hebdomadaire, le contrôle sanitaire des entreprises et une

réglementation sur les accidents de travail.

Sur le plan des principes, les socialistes continuent la ligne anticolonialiste qui avait été celle des « gauches libérales ». Ils sont absolument opposés à toute espèce de colonisation. Mais il faut bien dire que la gauche belge n'a jamais été un lieu où l'on s'est beaucoup échauffé sur des considérations idéologiques. On y est pragmatique, beaucoup plus qu'idéologue. La tactique prend donc fréquemment le pas sur la stratégie. Pour constituer le POB, on a regroupé une masse impressionnante d'organisations populaires qui existaient déjà : caisses d'entraide, de grève, de chômage, de maladie, syndicat, coopératives... En Belgique le social, c'est avant tout l'entraide du peuple face à des problèmes éminemment pratiques, et dans ce domaine, les réalisations belges seront remarquables. Améliorer la condition ouvrière par des horaires de travail moins long, la suppression du travail des enfants, de meilleurs salaires, des logements décents, une meilleure instruction, des assurances contre le chômage et la maladie, voilà ce qui était au centre de l'attention, beaucoup plus que les théories sur la lutte des classes, la fin du capitalisme et le pouvoir des prolétaires.

Il faut tenir compte aussi de ce que, les socialistes n'entrant au Parlement qu'après 1893, les grandes décisions concernant le Congo, à savoir l'autorisation pour Léopold II d'en devenir le Souverain en 1885 et le prêt de la Belgique en 1890 sont des faits accomplis qu'ils ne peuvent plus changer. Mais que faire quand apparaissent en pleine lumière les conséquences de ces faits dont ils ne sont pas responsables, c'est-à-dire le sort misérable des Congolais ? Et surtout que faire quand il apparaîtra que le seul moyen de faire cesser les abus semble bien être la reprise du Congo par la Belgique ? Faut-il, par souci de pureté doctrinale, ne pas secourir des gens en péril, pour ne pas se tacher de colonialisme ?

Tant que la colonie fut la propriété privée de Léopold II, Vandervelde, lors de ses interpellations, critiqua le travail forcé sanglant imposé à grande échelle dans l'EIC. Mais en fin de compte, il défendra l'annexion par la Belgique.

Je voudrais citer, ici, un fort belle page de Jean Stengers, qui décrit l'intervention d'Emile Vandervelde à la Chambre, peu après qu'on ait eu connaissance du rapport de la Commission d'Enquête.

« C'était la sixième fois que le leader socialiste interpellait le gouvernement sur les affaires du Congo; c'était la première fois, en fait, qu'il disposait d'éléments propres à convaincre d'autres que ses amis politiques. Sa parole fut vigoureuse et émouvante. Vandervelde se plaça sur le terrain, non de la politique partisane, mais de la politique humanitaire. Il fit une fois de plus le procès du régime léopoldien, mais en essayant moins, on le sentait, d'accabler l'adversaire que de persuader ses collègues, que de persuader la Chambre entière de la gravité de la situation.

« Quand nous parlions, jadis, vous pouviez ne pas nous croire, vous pouviez suspecter nos intentions, vous aviez le droit d'ignorer ce qui n'était pas révélé par des documents officiels. Mais aujourd'hui vous savez, vous devez savoir, vous ne pouvez plus ignorer, vous ne pouvez plus rester sourds aux plaintes et aux protestations qui s'élèvent de toutes parts. »

« Et, tourné pour sa péroraison du côté de la droite, Vandervelde adjura les catholiques : «Je m'adresse à vous, catholiques. Je vous demande d'oublier vos attaches gouvernementales et de songer avant tout à ce que vous dicte votre conscience. En présence de pareils faits,..., vous n'avez pas le droit de rester impassibles, de vous laver les mains du sang versé; car si vous le faisiez, si vous refusiez la justice aux indigènes, si vous ne leur donniez pas le pain de vie qu'ils réclament, on pourrait vous appliquer le mot d'un des pères de votre Eglise 'Ton frère te demandait aide et protection, tu es resté sourd à son appel; tu ne l'as pas secouru; donc tu l'as tué' »

Voler au secours des Congolais ? Oui ! Mais il faut alors reprendre la colonie, pour en

avoir le droit. Impossible de faire quoi que ce soit d'efficace, tant que le Congo demeure un Etat Indépendant.

Dès lors, le raisonnement que fera Vandervelde est à peu près celui-ci :
« Si nous avons à nous prononcer sur le fait de COMMENCER une aventure coloniale, nous voterions résolument NON, en vertu de notre grand principe d'opposition à l'impérialisme. Mais puisqu'il ne s'agit pas de cela, mais bien de sauver les Congolais en danger, en votant la reprise par la Belgique de la colonie existante, qui est le seul moyen de les sauver, nous trouvons qu'il faut le faire ».

En vertu de quoi, à diverses reprises, il facilitera le « passage » de projets présentés à la Commission des XVII, non pas en votant « oui », mais en s'abstenant. Il parlera de « *se résigner à la reprise, dans l'intérêt des Congolais* ». L'ennui, c'était que, en toutes hypothèses, on se retrouverait avec une colonie, ce qui était totalement opposé aux principes socialistes !

Il faut quand même dire, à la décharge de Vandervelde, que les socialistes étaient bel et bien placés devant un choix entre deux maux : la colonisation léopoldienne ou la colonisation par la Belgique, et que leur possibilité d'influencer réellement le débat étaient maigres. Les Catholiques disposaient de la majorité absolue. Quelques voix de « chrétiens progressistes » pouvaient leur faire défaut, mais ils pouvaient trouver un complément de voix chez une fraction de l'opposition libérale, acquise aux idées coloniales. A la Chambre, les socialistes étaient 30, contre 135 (89 catholiques et 46 libéraux). Pour être simplement associés au débat, et siéger à la Commission chargée de la reprise et de la loi organique de la Colonie, il avait déjà fallu le désir qu'avait la majorité, de voir la reprise approuvée par une majorité plus large qu'un simple vote « majorité contre opposition ».

On pouvait tirer de ce poids restreint du POB deux conclusions diamétralement opposées.

L'une, qui avait la préférence de la majorité du Parti, était de rester campé sur des positions de principes intransigeantes. Pourquoi aller « se salir les mains » pour une situation que l'on était incapable de changer ?

L'autre, qui était celle de Vandervelde⁵, consistait à accepter de « se mouiller » dans cette affaire pas très propre, en essayant d'en profiter pour faire inclure dans la législation quelques mesures plus favorables aux Congolais.

Un peu byzantin, le leader du POB dira qu'il prône une politique aux colonies, mais ne fait pas de politique coloniale. Au fond, cette attitude finit par rejoindre une catégorie plus générale, celle du « faux anticolonialisme » qui propose simplement des méthodes de colonisation différentes. Le commentaire d'Albert Thys⁶, qui le connaissait bien, fut : « *Monsieur Vandervelde est devenu 'colonial'* ». D'après Vandervelde : "*Dans la période dont*

⁵ Il y eut beaucoup de socialistes moins conséquents que Vandervelde. Ils déposèrent de multiples amendements à la loi contre laquelle ils se proposaient de voter !

⁶ Albert Thys (Dalhem, 28 novembre 1849 - Bruxelles, 10 février 1915) fut un homme d'affaire belge actif dans L'EIC. Élève de l'École de guerre, il entra au service de Léopold II en 1876 comme secrétaire pour les affaires coloniales. Au retour de Stanley, le Roi l'envoya en Angleterre pour lui proposer une nouvelle expédition pour le compte de l'AIA. Il prit une part active à l'organisation des premières expéditions qui conduiront à la constitution de l'État indépendant. Arrivé au Congo en 1887, il fut le promoteur de la ligne de chemin de fer Matadi-Léopoldville, construite de 1890 à 1898. Il imposa un itinéraire par le sud, s'écartant du fleuve Congo. Il fut l'un des principaux artisans de la mise en valeur de l'EIC, puis du Congo belge. Il créa la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (27 12 1886) et ses nombreuses filiales : le Chemin de fer du Congo, la Compagnie des Magasins généraux, la S.A. belge pour le Commerce du Haut-Congo, la Compagnie des Produits, la Compagnie du Katanga. Il donna son nom de *Thysville* à Mbanza-Ngungu (Bas-Congo).

je vous parle (1900-1905) je n'ai personnellement jamais eu de contacts avec Thys.(...) Mais plus tard j'ai entretenu des relations intimes avec le colonel et je suis même devenu son ami - comme j'ai été l'ami d'autres magnats capitalistes, à savoir Raoul Warocqué ou Ernest Solvay."

Dans ses mémoires, Vandervelde raconte qu'après le combat pour faire reconnaître les crimes du roi par le Parlement, l'attendait un nouveau combat : faire accepter au sein de son propre parti l'annexion par l'Etat belge. *"A partir du moment où, en 1907 et 1908 (...) la question de la reprise du Congo par l'Etat belge fut posée, les membres du Parti Ouvrier Belge se sont presque unanimement tenus au point de vue traditionnel socialiste. Ils se sont donc exprimés contre l'annexion. "*

Vandervelde ne réussit pas à imposer ses vues et son parti votera contre la reprise. Au tournant du siècle, le POB était encore fidèle à la ligne de l'Internationale ouvrière. Ne pas coloniser. Ce n'est que dans l'entre-deux-guerres qu'il finira par parler, comme tout le monde de « notre magnifique Congo »...

Après le débat parlementaire, Vandervelde décida d'aller s'assurer sur place de la situation de la colonie. Quand il fut revenu du Congo, il conclut son rapport de voyage par un texte qu'il est difficile de distinguer d'un écrit de propagande coloniale : *"...Aux magistrats pauvres...aux milliers de jeunes qui attendent un poste minable dans les ministères et les administrations(...) S'ils sont en bonne santé, alors qu'ils aillent vivre au Congo. Ils recevront un meilleur traitement, de multiples opportunités de pouvoir s'affirmer, mais surtout une vie plus libre et plus intéressante, au milieu de toutes les possibilités qu'offrent ces nouveaux pays, dans la solitude majestueuse de la forêt et de la jungle."*

La reprise de l'Etat du Congo par la Société Générale ?

« Le Congo de Léopold II était de plus en plus remis en question et après 1908 la propriété de Léopold II a été reprise par l'Etat belge. La nouvelle génération de politiciens en avait assez de l'insensibilité de Léopold II. » C'est, en substance, ce qui est inscrit dans beaucoup de livres d'histoire.

Un autre point de vue, c'est d'affirmer que derrière cette version officielle se cache le véritable fait. Le fait que c'est la Société Générale - et non le Parlement belge comme le dit l'histoire officielle - qui, en 1908, a repris le pouvoir économique du Congo à Léopold II.

Lever patriotiquement les bras au ciel en criant à l'hypothèse gauchiste et calomnieuse n'est pas un argument. Quel que soit le coin de l'échiquier politique d'où jaillit une hypothèse, ce n'est jamais son origine qui la rend plus ou moins plausible. La seule chose à faire, c'est de l'examiner

Au reste, avancer cela n'a rien d'original. Le fait que les actes politiques sont fréquemment la version publique d'intérêts économiques sous-jacents, agissant de manière feutrée mais irrésistible, en coulisse, pendant que sur le devant de la scène les gesticulations politiciennes amusent la galerie, pourrait difficilement passer pour une découverte ou une nouveauté !

Il y a toutefois un certain nombre de choses qui font question, non pas quant à cette « succession », mais quant à la manière précise dont elle s'est faite, et au rôle exact qu'y a joué Léopold II lui-même. On peut en effet lire de trois manières différentes les événements qui, entre 1906 et 1909, concernent, disons « le portefeuille de valeurs coloniales » du Roi.

Première manière : Il s'agit d'une sorte de vengeance. On n'avait pas pardonné à Léopold II sa « nouvelle politique économique » de 1892 et les restrictions mises à la liberté du commerce. « On », en l'occurrence, pourrait bien s'appeler Albert Thys.

Deuxième manière : C'est Léopold lui-même qui, à partir de 1906, et du fait de la

situation créée par ce que nous avons appelé les « entourloupe katangaises », a sciemment favorisé la mainmise de la Société Générale. On pourrait parler alors d'une sorte d'abdication du Roi en faveur de la Haute Banque.

Troisième manière : Il ne s'est en fait rien passé d'original. La Belgique étant un état bourgeois à économie capitaliste, son gouvernement, le « Conseil d'Administration de la S.A. Belgique » a tout naturellement fait la reprise au profit des capitalistes belges, et notamment de la Société Générale, la plus puissante holding du pays.

Une hypothèse inadmissible

Que se serait-il passé, si Rubino avait visé juste en 1902 et tué Léopold, ou si son goût pour les petites femmes l'avait mené à connaître, disons en 1905, une mort bienheureuse, à l'instar de Félix Faure ? En deux mots, que serait-il arrivé si le testament royal en faveur de la Belgique avait joué, à l'improviste, à la suite d'une mort subite ?

La Belgique, héritant du Congo avant 1906, aurait été, du jour au lendemain, la métropole coloniale qui aurait eu le plus d'autorité sur sa colonie, sur le plan économique ! Félicien Cattier avait écrit, en 1905 « *L'EIC est à peine un Etat... c'est une société financière* ». Si Léopold II était mort en 1905, l'effet de son testament aurait été que la Belgique, héritière, aurait pour ainsi dire « nationalisé » cette société financière !

Léopold II, comme nous l'avons dit, portait deux couvre-chefs : la couronne de Souverain de l'EIC, et le gibus de l'homme d'affaire. Il intervenait donc deux fois dans la répartition des bénéfices congolais : une fois sous le nom d'Etat, et une fois comme Léopold, détenteur privé d'un certain nombre d'actions.

Du fait du caractère archaïque de l'EIC, état qui se confondait avec la personne de son souverain absolu, la distinction entre Léopold-souverain et Léopold-actionnaire ne sautait pas aux yeux. Mais elle existait bel et bien ! En 1906, en même temps qu'il se résignait à l'annexion imminente du Congo par la Belgique, Léopold II y adapta ses plans.

L'EIC possédait des intérêts importants dans la CSK, dont les bénéfices se répartissaient suivant une clé 60/40 en faveur de l'Etat. Léopold II n'était partisan d'une telle importance économique de l'état que s'il pouvait dire « L'Etat, c'est moi ! ». Il était hors de question de laisser les mêmes pouvoirs à un gouvernement à la merci de politiciens et de parlementaires (des « *idéologues* », disait le Roi) et, pour éviter que l'Etat belge n'en prenne le contrôle, le CSK transmit à l'UMHK nouvellement créée de vastes territoires katangais et le roi transféra les parts du capital du CSK qu'il détenait personnellement à la Société Générale de Belgique, sachant que le gouvernement belge ne pourrait plus se les approprier une fois qu'elles seraient entre les mains de la Société Générale.

Il est à noter que Léopold II eut des imitateurs, en 1960. Là encore, estimant que le gouvernement du Congo, dont l'indépendance était imminente, aurait beaucoup trop à dire en matière économique, si on lui transmettait purement et simplement les avoirs de la colonie, le gouvernement belge les céda au secteur privé.

L'hypothèse de voir l'Etat sortir à ce point de son rôle qu'il envahirait la sphère réservée des intérêts d'affaires était tout simplement inadmissible. Opinion qui ne manque pas de sel, de la part d'un homme à qui l'on avait reproché d'établir dans la plus grande partie du Congo un monopole d'état !

Absolutisme

Quand, en au début des années '90, Léopold II avait introduit sa « nouvelle politique économique », on s'était mis à parler, pour le critiquer, de son « absolutisme ». Et ces critiques visaient, non les atrocités qui allaient se commettre durant l'épisode du « caoutchouc rouge »

et que l'on ne pouvait bien sûr encore prévoir, mais le fait que l'Etat Indépendant du Congo allait désormais se réserver un monopole commercial.

Disons que les hommes d'affaires qui s'étaient risqués dans l'économie congolaise se heurtaient là à ce qu'on appelle chez eux « un risque politique ». Quand on utilise cette expression, on pense spontanément aux aléas de la politique dans sa version violente : la guerre ou les troubles. Et l'on ne peut que comprendre les investisseurs qui n'ont nulle envie d'investir quelques millions dans la construction d'une usine pour la voir aussitôt détruite par le fer et le feu !

Mais il y a des risques moins spectaculaires, découlant d'événements politiques pacifiques et paisibles. C'est le cas, par exemple, des nationalisations ou de la mise en place d'un régime fiscal très défavorable aux entreprises. On connaît les phénomènes de chute verticale, en Bourse, des valeurs menacées par de telles mesures. Et il est tout à fait naturel que de telles baisses se produisent ! La question qui peut se poser, c'est l'utilisation des hausses ou des baisses boursières comme arguments, en leur prêtant une valeur de paramètre objectif, alors qu'elles ne sont que la réaction hautement subjective des détenteurs de capital.

D'une certaine façon, et dans un contexte si particulier qu'on n'y reconnaît pas facilement des choses familières, Léopold II, par le train de décrets qui s'étalent de 1890 à 1892, a procédé à une nationalisation de l'économie congolaise... encore presque inexistante.

Avoir qualifié cela d'absolutisme est d'une certaine manière exact, dans la mesure où les souverains absolus du XVI^e et du XVII^e siècle ont souvent essayé de créer une économie d'état. Voyez Elisabeth I^e d'Angleterre et, en France, le colbertisme sous Louis XIV. L'absolutisme historique était en tous cas un régime où, du point de vue économique, l'état était très interventionniste.

Au XIX^e siècle, l'Etat a cessé de se confondre avec la personne du Souverain. Le mot a désormais le sens qu'il a encore : une instance collective très vaste, plutôt anonyme, sorte de Léviathan flottant au gré de décisions d'assemblées, elles mêmes agitées par le flux et le reflux des marées électorales. Le régime absolu de l'Etat Indépendant du Congo apparaît comme un anachronisme, une galère parmi les bateaux à vapeur.

Cela n'est toutefois vrai que sur le plan politique. L'économie d'alors n'est pas encore fondue dans l'anonymat qui est le sien aujourd'hui. La société anonyme existe déjà, mais elle est encore un paravent assez translucide, à travers lequel se dessinent encore nettement les silhouettes des individus. Nombreuses sont les « sociétés anonymes » sur lesquelles on peut mettre un nom, car il est notoire qu'un nombre très restreint d'individus (souvent même un seul) y détient sinon l'entièreté du capital, au moins la majorité des parts. Si Léopold II a pris la précaution de mettre en avant le colonel North dans *l'ABIR* et de Browne de Tiège dans *l'Anversoise*, ce ne fut pas parce que la détention du capital par un seul homme aurait été une exception. C'était simplement parce qu'il était Roi.

On se souvient du jugement de Félicien Cattier « *L'EIC n'est pas un état... c'est une entreprise commerciale* ». Le pouvoir absolu de Léopold II, anachronique si l'on considérait le Congo comme un Etat, était tout à fait au goût du jour si on le regarde comme une affaire commerciale !

Il était clair aussi que « l'opinion internationale » attendait de la Belgique une reprise du Congo qui mettrait fin aux dispositions léopoldiennes s'écartant des dispositions de l'Acte de Berlin. Cet aspect là des choses avait été mis moins en avant que les atrocités, mais un certain nombre de Belges influents, comme Albert Thys, n'avaient pas l'intention de les oublier !

La reprise devait conduire à « détricoter » l'économique et le politique, très enchevêtrés dans le Congo léopoldien.

Dans le cas du Katanga, la chose allait jusqu'à un partage clair, couché sur le papier, entre l'Etat et les Compagnies, dans le CSK où les profits comme les dépenses devaient se partager à raison de 2/3 pour l'Etat et 1/3 pour les Compagnies. Mais on peut se demander si l'originalité du Katanga ne réside pas dans la seule clarté, et si cette situation d'étroite imbrication entre ce qui relève de l'Etat et ce qui relève du capital n'était pas simplement la situation ordinaire dans l'en semble du Congo.

En tous cas, si la reprise signifiait la substitution pure et simple de l'Etat belge à la personne-état de Léopold II, et même en faisant abstraction de ce que le Roi et ses descendants continueraient à détenir sous forme d'actions leur appartenant personnellement, elle signifiait alors que l'Etat allait détenir, dans la colonie, une puissance économique totalement inusitée.

Il faut se rappeler que nous parlons de faits qui remontent à 1908 et de gens qui avaient les idées de 1908. Autrement dit, nous avons affaire à des esprits d'avant 1917, avant toute tentative d'établissement, où que ce soit, d'une économie totalement étatique ou collective, et où l'on pouvait penser que ce genre de chose relevait de l'utopie. Entre eux et nous, il y a un siècle, pendant lequel se place l'existence de l'URSS...

Même le POB, nous l'avons vu, avait renoncé à la référence « socialiste » dans sa dénomination officielle, pour ne pas effaroucher l'électeur frileux et, s'il avait un programme revendicatif axé sur l'intérêt des classes populaires, ce n'était pas un programme de collectivisation de l'économie, mais un programme de correction des injustices sociales et politiques les plus criantes⁷ (suffrage universel; instruction obligatoire, séparation de l'Eglise et de l'Etat, égalité devant la justice, personnalité civile des syndicats, réglementation du travail, suppression du travail des enfants, limitation du travail des femmes, réduction du temps de travail, instauration d'un jour de repos hebdomadaire, contrôle sanitaire des entreprises, réglementation sur les accidents de travail).

Certes, il existait bien, de ci, de là, des entreprises, et même des monopoles d'état. C'était le cas, dans plusieurs pays, pour les tabacs. En Bavière, Louis II, qui ne devait pas être tout à fait aussi fou qu'on l'a dit, avait fait de l'assurance contre l'incendie le monopole de la *Bayerische Feuerversicherungsanstalt*... qui existe toujours. En Belgique même, les Chemins de Fer de l'Etat avaient été créés pour faire face à la carence du secteur privé. Mais l'idée qu'un Etat puisse être le seul, ou même le principal acteur économique d'un pays paraissait une utopie pour presque tout le monde, et certainement pour Léopold II.

D'où l'idée très naturelle de « rendre à César ce qui est à César, et au capital ce qui lui revient naturellement, et que le Congo, en tant qu' « affaire », devait être rendu à ceux dont c'était le métier.

Léopold II n'était pas seul

Disons précisément qu'il n'était pas aussi seul qu'une certaine littérature a bien voulu le dire. Le thème du « géant solitaire » est bien sûr tentant. Il correspond même en partie à la réalité, dans la mesure où le rôle de Léopold II dans l'affaire congolaise est unique et incontournable. De plus, dans la phase la plus pénible, celle où le monde entier dressait des

⁷ On peut y voir la marque d'une certaine tendance belge à chercher plutôt la solution de problèmes concrets que de grandes questions métaphysiques, la marque aussi de la constitution du parti lui-même : conglomérat d'organisations de base basées sur l'entraide. Mais il y a aussi l'influence du système politique. A partir du moment où l'on vote dans un système proportionnel, les majorités résultent d'alliances et tout programme de parti est une base pour la négociation. Vu ce contexte, les pères fondateurs du POB ont abandonné la substance même de la doctrine socialiste en subordonnant leurs convictions idéologiques à la réussite de leur projet politique.

actes d'accusation contre le Roi, on le laissa volontiers jouer le rôle de bouc émissaire. Il était le principal responsable, certes, mais non le seul.

Je ne fais pas allusion, ici, à ce quarteron d'exécutants et de fonctionnaires qui formaient le « gouvernement central » de l'EIC. C'étaient de simples exécutants, qui devaient leur situation au moins autant à la souplesse de leur échine qu'à leurs capacités. Le maximum de responsabilité que l'on puisse leur attribuer, c'est d'avoir, peut-être, caché certains faits, ou tardé à les révéler au roi, ou d'avoir aidé celui-ci à se convaincre qu'une réforme de l'EIC par l'Etat lui-même était possible. Ils ont pu ainsi le pousser à s'enfoncer dans l'obstination, mais nous savons que, dans cette direction-là, Léopold n'avait guère besoin d'être poussé !

Il s'agit bien plutôt de ses collaborateurs de la première heure, ceux dont il s'est séparé entre 1890 et 1892, au moment où il mettait en place sa « nouvelle politique économique ». Parmi eux, Lambermont, Arendt ou Banning étaient de « grands commis de l'état » que le roi va retrouver sur son chemin (et sans doute sans plaisir excessif) quand on parlera de la reprise du Congo, mais qui seront alors dans le camp de l'état belge. Parmi ces personnages, il y a Albert Thys, officier devenu ensuite homme d'affaire. Thys deviendra très critique envers Léopold II, quant à sa « nouvelle politique économique », mais les deux hommes resteront associés et collaboreront entre autres pour la construction du chemin de fer et l'exploration, puis la mise en valeur du Katanga.

On ne le répétera jamais assez, rien n'était plus éloigné de la pensée de Léopold II, à l'époque où il commença à réaliser ses rêves coloniaux, que de jouer cavalier seul. Tout au plus croyait-il remplir une mission d'éclaireur, sur un sentier qui serait bientôt suivi par la haute banque.

Mais il faut tenir compte aussi de ce que Léopold ne va jamais sans quelque démesure. Les interlocuteurs d'affaires qui lui semblent à sa taille, ce sont les milliardaires américains du calibre de Guggenheim ou Pierpont-Morgan ! La Société Générale était donc, en Belgique, un interlocuteur tout désigné. Le Roi a certainement espéré, dès le départ, l'avoir pour partenaire. La collaboration avec cette société était d'ailleurs, depuis son père, une tradition de famille

Initialement, le groupe financier avait gardé ses distances par rapport à ce qui apparaissait comme « l'aventure coloniale de Léopold II ». On peut même se demander, à ce sujet, si le roi n'a pas été victime de sa propre habileté. Il a si bien soigné la façade humanitaire de l'Etat Indépendant, philanthropique, civilisateur, antiesclavagiste, charitable... que peut-être les banquiers l'ont cru ! Mais, même si la Société Générale a cru aux motifs philanthropiques de Léopold II, elle n'avait pas pu ne pas noter que le roi avait rapidement regagné ses fonds investis au Congo. Puis, que la demande de caoutchouc ne cessait d'augmenter, augmentant ainsi les rentrées de l'EIC et la valeur des titres congolais. En 1900, la valeur des exportations du Congo atteignait le double de l'argent investi. Il ne devait pas leur avoir échappé non plus que le pactole caoutchoutier serait de courte durée, et que la rentabilité record de l'EIC était liée à des méthodes qui soulevaient la réprobation générale. L'impossibilité de les empêcher tenait uniquement à la situation particulière du Roi-Souverain-Colonisateur-Patron...

Il faut ajouter que les financiers belges tentés par les profits coloniaux avaient d'autres occasions d'investir outre-mer que l'Etat Indépendant du Congo. En France, à côté de plaisanteries sur « l'Indépendance » d'un Etat qu'on appelait déjà le « Congo belge », on ne raillait pas moins le caractère « français » d'un certain nombre de sociétés actives au Moyen-Congo ou en Oubangui/Chari, qui n'avaient que le minimum légal de figurants français parmi leurs administrateurs et se trouvaient, en réalité, aux mains de Belges. On trouvait, sous le pavillon français, des conditions de travail plus « classiques » que celles de Léopold II !

En attendant un « dégel » de la Société Générale, Léopold II avait collaboré avec les compagnies commerciales qui avaient à leur tête Albert Thys Celui-ci, ancien officier d'ordonnance de Léopold II, avait été l'un de ses hommes de confiance. En particulier, il avait été la cheville ouvrière de la construction du Chemin de Fer des Cataractes. Mieux placé que personne pour savoir que l'Acte de Berlin imposait à l'EIC de respecter la liberté du commerce, il s'y était fié pour entrer dans les affaires et fonder plusieurs sociétés qui avaient leur siège rue Bréderode à Bruxelles. Son holding, la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'industrie (CCCI) contrôlait la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut Congo (SAB), soutenue par le gouvernement belge, la Compagnie du Chemin de Fer du Congo, la Compagnie du Katanga, la Compagnie des magasins généraux, la Compagnie des produits du Congo, et le Syndicat Commercial du Katanga.

Thys, bien sûr, commença par prendre fort mal la « nouvelle politique économique », mais bientôt, il s'y adapta. Ses sociétés allaient acquérir des concessions, avec pour résultat qu'en 1905 une grande partie de l'exploitation du pays était entre leurs mains. Thys avait pris sa large part de l'exploitation du « caoutchouc rouge », soit directement en le récoltant dans les zones qui lui étaient concédées, soit par le biais du chemin de fer, qui évacuait vers Matadi tout ce qui arrivait à Léopoldville. En fait, si Léopold II n'écrasait pas sous son ombre tous les autres acteurs du drame congolais, on s'apercevrait que Thys était un prédateur de belle taille, et qu'il s'est enrichi de la même façon que le Roi et par les mêmes moyens.

Le désaccord entre Léopold II et Albert Thys subsista. Celui-ci considéra toujours que Léopold II avait agi à l'encontre de certaines clauses de l'Acte de Berlin et demeura, on s'en doute, un ferme partisan de la liberté du commerce ! Mais ils avaient des intérêts en commun dans la CCCI et dans le chemin de fer, « sans lequel le Congo ne valait rien ». Celui-ci était absolument indispensable au Congo, car lui seul permettrait de franchir le goulot d'étranglement que représentait la route des caravanes.

En outre, il ne leur fut pas difficile d'être d'accord, en 1891, pour tenir Cecil Rhodes à l'écart de l'exploration du Katanga, en fusionnant, comme on sait, les expéditions de l'Etat et du privé, pour arriver premiers dans la course. L'expédition Bia – Francqui – Cornet planta le drapeau à temps ! Le Katanga resta congolais et l'on commença à connaître plus précisément ses immenses ressources. Le chemin de fer, de son côté, atteignit le pool Malebo en 1898.

« Humanitaire » peut rimer avec « Affaires »...

Déjà à partir de 1899, la Générale avait réagi à cette évolution de la situation, et participé avec le colonel Thys, à la fondation de la 'Banque d'Outremer'⁸. Cette banque, comme son nom l'indique sans fard, était destinée à la conquête des marchés d'outremer. Un reste de pudeur fit que l'on mentionna encore d'autres contrées lointaines, comme la Chine et le Canada⁹, mais la date et la présence de Thys dans l'affaire indiquent suffisamment que la cible, désormais, était surtout le Congo.

Avec les découvertes katangaises, dont l'inventaire fut achevé vers 1901, les derniers doutes se dissipèrent. La Générale réalisa que ce qu'il y avait en jeu n'était pas seulement un marché, mais que c'était aussi une énorme aubaine. Il y avait là de quoi prendre une longueur d'avance dans la chasse internationale aux matières premières. Dans un monde où la lutte pour acquérir un tel terrain de chasse dominait tout, le territoire colossal, sur lequel la Société avait l'occasion de mettre la main, était un cadeau inimaginable, pour ainsi dire tombé du ciel.

Mais si Thys et la Générale étaient fort heureux de l'aubaine, ils l'étaient beaucoup

⁸ Cette banque est absorbée par la Société Générale en 1928.

⁹ Le Canada, cependant, ne fut pas une cible illusoire et, à un moment donné, la Belgique (Banque d'Outremer et Groupe Empain) fut, après les USA et la Grande-Bretagne, le troisième investisseur au Canada.